

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.015

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 31 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

24 Mars 1998

DATE D'AFFICHAGE

24 Mars 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur HUGENDOBLER par Monsieur MOST
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement du parking des lycées Champlain et Curie

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de construction des lycées CHAMPLAIN et CURIE, la Ville de ROYAN doit réaliser l'aménagement des parkings publics situés aux abords extérieurs des bâtiments.

Les Services Techniques ont établi un dossier de consultation d'entreprises (DCE), afférent à cette opération.

Ces travaux comprennent l'aménagement d'un parc de stationnement dans la partie haute, de 7 500 m² dans lequel est prévu des files de circulation et de stationnement pour les transports scolaires, une large place étant réservée au stationnement des Véhicules Légers.

D'autre part, est prévu dans la partie basse, près du futur gymnase, un parking de 2 200 m², exclusivement réservé aux Véhicules Légers.

Bien entendu, ces aménagements seront conformes aux recommandations figurant au dossier de permis de construire des lycées.

Cette opération se décompose en 4 lots :

- LOT N° 1 - TERRASSEMENT - VRD
- LOT N° 2 - ESPACES VERTS
- LOT N° 3 - ECLAIRAGE PUBLIC
- LOT N° 4 - GENIE CIVIL

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 5 000 000 Frs TTC environ.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises (DCE) relatif à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises (DCE), établi par les Services Techniques,
- VU la nécessité de réaliser ces travaux pour la rentrée scolaire 98,
- VU l'avis de la commission des travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises (DCE) établi par les Services Techniques relatif à l'aménagement du parking des

lycées CHAMPLAIN et CURIE situé aux abords des bâtiments.

- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés, en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget d'investissement pour l'exercice 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS